



L'information à sa source !

Bulletin municipal

Juin 2023

Sommaire

- L'édito du maire : quatrième bulletin du mandat 2020-2026
- Les finances de la Commune et ses projets
- La communication municipale
- Enquête Stationnement : suite
- Eclairage public et extinction nocturne
- Information sur le Plan Communal de Débroussaillage
- InfoFlash : reconduction de ce mode de communication instantanée
- Information sur les risques majeurs
- Nouvelles des habitants
- Informations pratiques, Mairie, Eau, Déchets
- Culture et Festivités
- Autres services disponibles via la communauté de communes



Plus de trois ans se sont écoulés depuis le renouvellement du conseil municipal, le 15 mars 2020, et nous sommes donc déjà dans la deuxième moitié du mandat 2020-2026.

Trois années de crises :

Ces trois années écoulées ont apporté un lot inhabituel de crises : crise du Covid, guerre en Ukraine, inflation et difficultés économiques, accélération des impacts d'une évolution climatique qui semble de moins en moins sous contrôle.

Quels effets pour Pégairolles ?

Concernant le Covid, pas grand-chose ; la plupart de nos concitoyens ont été vaccinés, ont eu des Covids bénins pour un certain nombre ; tout semble revenir à la normale, même si le virus reste présent.

Concernant la guerre en Ukraine, notons qu'une famille de réfugiées est maintenant ici depuis une pleine année, durée que ni nous ni surtout elles n'avaient anticipé. Pour notre population rurale, les effets sur les prix des énergies ne sont pas anodins, les effets d'ordre psychologiques plus difficiles à mesurer. En tout cas, la solidarité avec l'Ukraine et plus concrètement avec nos ukrainiennes reste de mise.

Concernant l'inflation et les difficultés économiques, les impacts sur une partie de notre population sont palpables, les impacts sur le coût de nos projets également.

Quant à la crise climatique, sans doute hélas, la pire est à venir. Canicule et sécheresse menacent nos cultures, élevage, pisciculture comprise et le milieu naturel. Pour l'heure nous avons encore de l'eau dans les profondeurs de la Foux et des

Coudoulières, mais en ce printemps la source du Pontel est dans un bien triste état. Et que dire des angoisses de votre exécutif municipal vis-à-vis d'un risque d'incendie qui va croissant.

Objectifs des trois années suivantes.

Toujours dans la ligne de notre slogan « Préserver et faire vivre », diverses actions et projets seront menés ces trois prochaines années, avec une attention particulière vis-à-vis de tout ce qui pourrait apporter une contribution à la limitation des risques induits par le changement climatique.

- Mettre en œuvre notre Plan Communal de Débroussaillage afin de réduire le risque feu de forêt.
- Mettre à jour notre Plan Communal de Sauvegarde et son articulation avec son équivalent intercommunal afin de pouvoir gérer les principaux risques qui pourraient affecter la commune.
- Mettre en sécurité le petit bâti du bas de la rue Cope-Cambe dont les fissures tendent à s'élargir.
- Poursuivre, dans la limite de notre capacité financière, les acquisitions foncières d'espaces naturels sensibles.
- Poursuivre les actions de rénovation de notre parc locatif communal.
- Poursuivre toute action visant à maintenir une population permanente, garante non seulement du maintien d'un village vivant et solidaire, mais aussi de la disponibilité de « vigies » capables de surveiller qui un départ de feu, qui une fuite d'eau, qui les agissements de délinquants de passage...

De la nécessité de préparer le futur de la commune :

Ce qui précède sera tributaire dans la durée de la réponse à cette question existentielle : « la commune de Pégairolles a-t-elle une utilité en tant que commune ? ». Le sous-préfet a son avis mais chers concitoyens, la réponse vous appartient.

Les finances de la commune et ses projets :

Calendrier budgétaire :

Le conseil municipal s'est réuni le 17 février 2023 afin de valider le compte administratif 2022, d'approuver le compte de gestion et d'affecter les résultats de l'exercice écoulé. Le vote du Budget Primitif 2023 (BP2023) a ainsi pu intervenir dans la même séance.

Bien que n'ayant pas reçu de l'administration les documents relatifs aux impôts locaux, nous avons décidé d'anticiper sur le vote des taux encore à la main des communes. Compte-tenu de l'inflation et de la revalorisation des bases de 7.1%, nous avons choisi de maintenir nos taux inchangés pour 2023 afin de ménager nos contribuables dans un contexte économique fort incertain. Ces taux ont été définitivement adoptés dans le conseil du 5 avril.

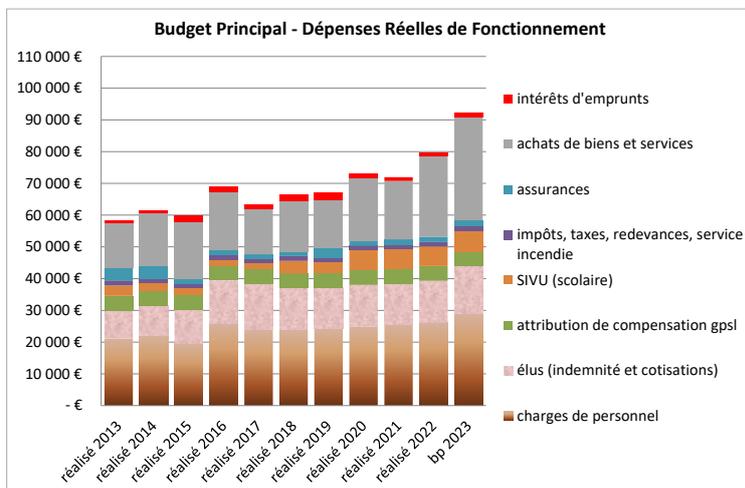
Nos projets 2022 ont pris quelque retard et donc les dépenses d'investissement ont été notablement inférieures au budget. La contrepartie est que nous disposons d'une trésorerie assez confortable qui, ajoutée aux subventions notifiées, permettra de financer les investissements prévus pour 2023. Sauf imprévu, il ne devrait donc pas y avoir nécessité de prévoir un budget supplémentaire en cours d'année.

Retour sur l'exercice 2022 :

Le budget de fonctionnement 2022 totalise, hors report des résultats 2021, des « dépenses réelles » de 79 544.71 € (70 599€ en 2021), dont 25 898 € de charges à caractère général, 26 116€ de charges de personnel et 955€ de charges financières, pour des recettes de 117 645€ (104 272€ en 2021).

Ces dépenses de fonctionnement ramenées aux habitants INSEE (56 au 1/01/2023) donnent un ratio de 1420 €/habitant qui pourrait paraître élevé par rapport à des communes « de même strate » mais qui n'est pas inquiétant ici, en raison de la notable contribution des résidences secondaires.

Ce budget de fonctionnement a été clôturé avec un résultat positif de 31 029,15 €, ce qui avec le report du résultat 2021 a donné un **solde excédentaire définitif de 41 909,12 €**.



Le budget investissement 2022 n'a totalisé en dépenses réelles que 46 056€ (111 200 € en 2021), pour une prévision de 108 730€, en raison du retard pris par nos divers projets.

Sur l'exercice, les recettes ont totalisé 84 546€, permettant de le clôturer avec un résultat positif de 38 489,82 €. Avec le report du résultat 2021, l'année s'est achevée sur un **solde définitif positif de 50 500,79 €**.

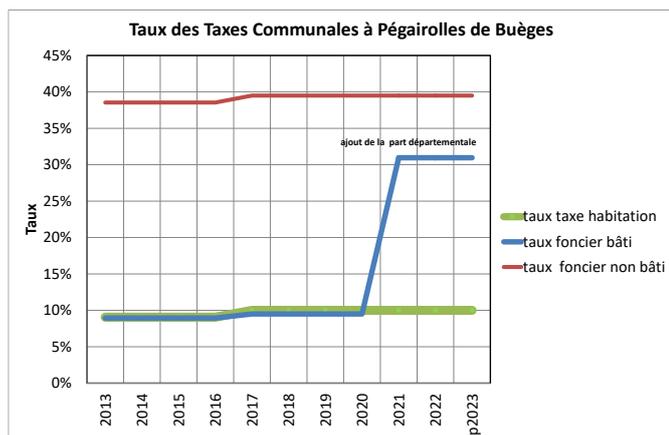
Ces résultats ont été affectés comme suit : 41 909,12 € reportés en recette de fonctionnement. Ils seront transférés au budget investissement autant que de besoin. La totalité du solde investissement, soit 50 500,79 € est reportée en excédent d'investissement.

Les impôts locaux 2023 : stabilité des taux

Ces impôts correspondent aux 3 taxes suivantes :

- La taxe d'habitation (TH) voit sa réforme se terminer avec sa suppression pour les résidences principales. Elle est maintenue pour les résidences secondaires (future THRS) dont le taux a été fixé par l'Etat à l'identique de celui 2017 (seules les bases évoluent). La liberté d'en fixer librement le taux devait être rendue à la commune en 2023, mais, sauf à lier son augmentation à une hausse de TFB, il n'est pas possible de la relever.
- La Taxe sur le foncier bâti (TFB) : le taux à voter pour 2023 résulte maintenant de la somme taux communal + ancien taux départemental (cette deuxième composante correspondant à la compensation d'exonération de TH).
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : taux à voter pour 2023

Nous avons conservé inchangé le taux de TFB pour les raisons suivantes : 1) **la Loi de Finances 2023 prévoit une hausse des bases de 7,1%** (inflation 2021 et 2022), entraînant mécaniquement une hausse des taxes à taux inchangé, ce qui affecte les contribuables locaux et dissuade de relever le taux 2) la conjoncture économique qui pèse notablement sur le budget des ménages, avec la reprise d'une inflation importante, affecte également nos dépenses communales, ce qui ne pousse pas à baisser le taux. En conséquence, notre taux de TFB 2023 sera inchangé, soit 30.95% (9.5% de l'ancienne part communale plus 21.45% de part départementale). Cette stabilité implique la conservation à l'identique du taux de TFNB de 39.49%.



Au final, nos recettes fiscales locales devraient se monter à 31 440€ en 2023, dont 22 340€ de TFB, 850€ de TFNB, et 8 100€ de TH(RS). Dans le BP2023 ces recettes ont été arrondies à 30 000€.

Le Budget Primitif 2023 :

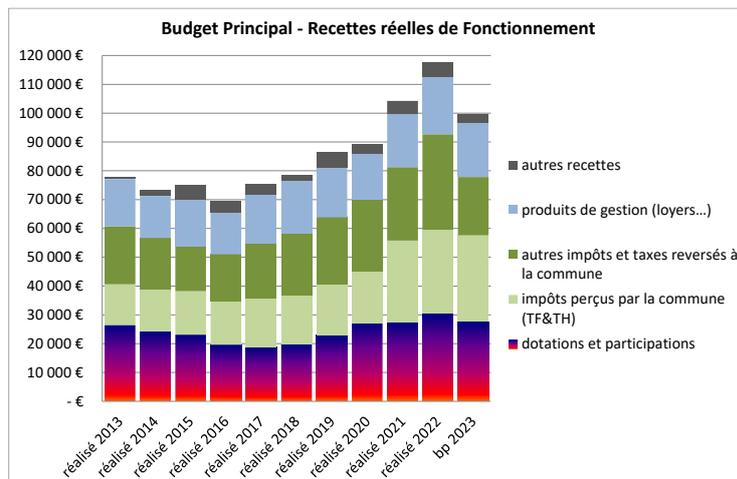
Fonctionnement :

Après report des résultats 2022, nous devrions disposer d'un total de recettes de fonctionnement de 141 555€ (99 646€ avant report).

Ces recettes sont équilibrées par des dépenses prévisionnelles totales du même montant dont 43 437€ prévus pour être éventuellement virés à la section d'investissement en attente d'autres ressources.

Dans un contexte inflationniste, les coûts de personnel, d'énergie, de carburants et de fournitures diverses ont été prévus en hausse notable, les autres augmentations de dépenses sont ventilées sur tous les postes, sans particularité notable.

Les dépenses dites non-budgétaires se montent à 5 811€. Il s'agit des provisions pour couvrir l'acquisition du camion du service technique et une ancienne «subvention» du budget principal au budget annexe assainissement (financement du schéma directeur assainissement du village).



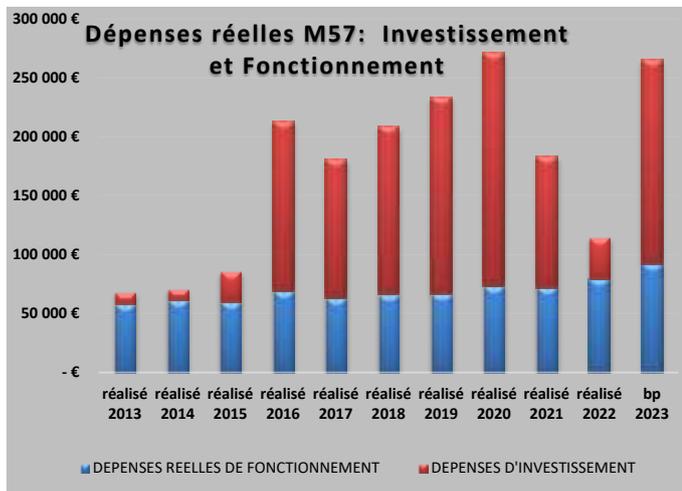
Investissements :

Après affectation des résultats, prévision de virement de la section de fonctionnement et prise en compte des subventions notifiées, nous disposons de recettes totales d'investissement de 180 834€ (130 833€ avant report du résultat d'investissement) équilibrant des dépenses du même montant.

Ce budget est en forte hausse par rapport au BP2022 et surtout par rapport au réalisé 2022. Ceci résulte principalement de l'effet du report de nos projets, en recettes comme en dépenses, suite à des retards de réalisation de nos chantiers.

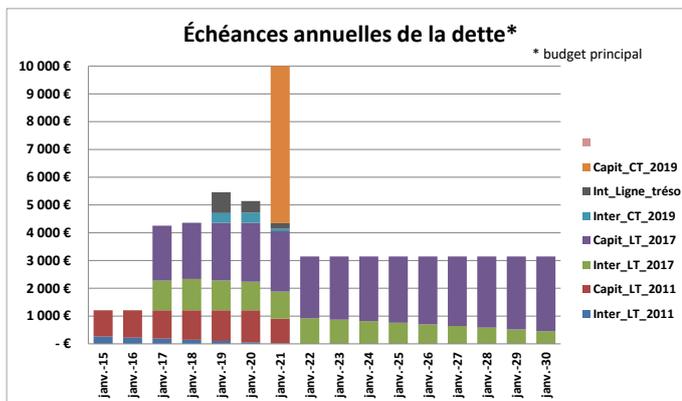
Il convient de mentionner ici que le BP2023 n'a été adopté que par 6 conseillers sur 7, en raison de l'abstention d'une conseillère déplorant n'avoir pas été suffisamment consultée sur les choix d'investissements. A cet égard, il est rappelé 1) que l'élaboration du budget s'effectue lors des permanences et que ces dernières sont évidemment ouvertes à tous les conseillers et que 2) l'essentiel des dépenses d'investissement 2023 correspondent à des projets décidés en 2022. Afin d'éviter toute difficulté pour 2024, une commission des finances formelle sera convoquée en amont du vote.

Par ailleurs, afin de pouvoir planifier la réalisation de nouveaux projets, de nouvelles subventions ont fait l'objet de demandes tant au niveau de l'Etat (DETR...) que du Département et de la CCGPSL. La réalisation de ces nouveaux projets devrait intervenir entre fin 2023 et début 2024.



Une dette maîtrisée :

Depuis 2021, notre dette se limite à l'emprunt souscrit pour financer le logement « Maison des Auelous ». L'encours total de la dette au 31 décembre 2022 sera de 31 270€ soit 569 euros par habitant INSEE, ou encore une année d'épargne brute 2021, ce qui est un excellent ratio.



Les projets communaux en 2023 :

Comme indiqué ci-dessus, la plupart des projets à réaliser et à financer en 2023 étaient initialement prévus pour 2022. Toutefois, peuvent s'ajouter au fil du temps des projets liés à des opportunités ou à des urgences. Tous sont ou seront évidemment validés par délibération du Conseil Municipal.

Projets achevés :

Travaux de réhabilitation du parc locatif communal :

La rénovation du Presbytère, plus important investissement 2021 s'est achevée en 2022. Le T3 a ainsi pu être loué, le T2 ayant pu rester habité pendant les travaux. Quelques travaux complémentaires ont dû être effectués suite à des signalements de problèmes et demandes des locataires. Comme il est souvent de mise dans les vieux murs, quelques soucis d'humidité restent à essayer de traiter.

Maison des Auelous : les problèmes de condensation semblent réglés, la peinture du logement avait été entièrement reprise, la ventilation améliorée et divers équipements remplacés.

« Gîtes » de la Tour : ici aussi des problèmes d'humidité ont dû faire l'objet de travaux correctifs, notamment au niveau de la venelle et de la terrasse. Nous cherchons encore à améliorer isolation et ventilation et ceci occasionnera quelques dépenses complémentaires à l'occasion d'un changement de locataires.

Projets en cours en 2023:

Extension du cimetière.

Après négociation amiable, l'achat du foncier avait été finalisé en mars 2022. Après études préalables, le terrassement, la clôture et les accès ont été réalisés au premier semestre 2023. Reste le portail dont la fabrication a pris du retard. La création de places de stationnement tant pour la desserte du cimetière que comme « délestage » du stationnement dans le village est également terminée. Reste à faire la réfection de l'accès piéton sur la portion du « chemin de la Fontaine » jusqu'au village.

Eclairage public tranche 2 :

Ce programme visant notamment à remplacer tous les anciens lampadaires par du nouveau matériel à technologie LED avait été reporté sur 2022. Il a finalement été réalisé par la Coopérative Electrique de Saint-Martin de Londres en mai 2023.

Construction de toilettes publiques :

Ce projet d'équipement du parking de la Source a débuté fin 2022, plus compliqué et plus coûteux que prévu en raison d'aléas sur les fondations, ce projet devrait être opérationnel avant la fin de l'année.

Acquisitions foncières d'espaces naturels sensibles :

Un projet de vente de parcelles situées sous le Méjanel au droit des conduits souterrains des Coudoulières nous a conduits à préempter ces terrains. Un projet de sentier d'interprétation des phénomènes karstiques de la Foux aux Coudoulières a été élaboré et sera réalisé ces prochaines années. Afin de permettre un tracé plus intéressant, d'autres parcelles appartenant aux mêmes propriétaires ont également été acquises dans le secteur des Coudoulières. Au total 2,134 hectares ont été ajoutés aux propriétés communales.

Pour ce type d'action, nous avons considéré que la dotation « Natura2000 » qui nous est désormais versée doit notamment viser à acquérir des parcelles présentant un intérêt environnemental. Evidemment d'autres financements sont également mobilisés pour permettre à la commune de réaliser ces acquisitions.

Projets à lancer en 2023-2024:

Réfection de voirie et chemins :

Un programme au Méjanel est prévu cet automne rue de la Draille, au départ du chemin de Pégairolles et du chemin de la Foux avec notamment une reprise locale du caladage de ces vieux chemins. Ceci permettra de préparer la réfection de voirie sur la montée de la rue de la Draille et la rue du Tilleul, deuxième partie de ce programme qui sera probablement à réaliser en 2024 pour des raisons de logistique des enrobés.

Dans le même type de travaux, la jonction entre parking des Olivettes (face au cimetière) et le Village devrait également se faire vers la fin de l'année.

Sécurisation du village :

La pose de balustrades en divers points dangereux (place de l'Eglise et place de la Liberté) est prévue après consultation de l'Architecte des Bâtiments de France. Ceci permettra de rassurer le Maire, car ces points sont potentiellement dangereux. Il va falloir arbitrer entre normes de sécurité et esthétique de ces lieux patrimoniaux.

Réfection de la porte Sud du Village et de ses abords :

Ce nouveau programme permettra de valoriser le tronçon de rempart sous la salle des fêtes ainsi que le départ de l'ancien chemin d'entrée de la place-forte médiévale depuis le sud.

Acquisition et mise en sécurité d'un bâti en ruine à l'intersection Grand-Rue – rue Cope Cambe :

Il s'agit d'un petit bâti de 22 m², dépourvu de toiture, qui se fragilise et menace la sécurité de la voie publique. Son propriétaire n'étant pas en mesure d'effectuer sa mise en sécurité, accepte de le céder à la commune qui devra donc prendre à sa charge cette mise en sécurité. Le projet correspondant sera présenté prochainement en Conseil Municipal.

Acquisitions foncières d'espaces naturels sensibles : suite :

Deux parcelles dans le secteur du Méjanel, au-dessus du « bouldou de la Miquelle » seraient à la vente ainsi que de petits terrains bordant le ruisseau du Pontel et la Buèges. Ces achats complémentaires seront discutés prochainement en Conseil Municipal.

Projets reportés :

Réfection de la Toiture de l'Eglise :

Ce projet important concerne un élément patrimonial emblématique du village, même si cette église n'est ni classée ni inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Des études préalables sont donc indispensables. Une convention entre la commune et le CAUE a été signée afin de bénéficier de conseils ad hoc.

La communication municipale :

De manière récurrente, on enregistre la demande d'une information plus rapide et plus complète qui permettrait une meilleure implication dans la vie communale.

Sous l'appellation « **PEGAIROLLES DE BUEGES 2030** », il a donc été décidé d'initier des « réunions citoyennes » destinées à partager des informations et réflexions sur l'avenir de la commune et de son fonctionnement hors du cadre plus formel des conseils municipaux.

Une première réunion publique s'est tenue le samedi 7 janvier 2023 à 15h00 dans la Salle du Conseil Municipal, avant la « soirée galette » du Comité des Fêtes afin de profiter de la présence de plus de participants potentiels.

Participation : Outre le Maire, les 2 adjoints et 3 conseillers municipaux (au total 6 sur 7), 16

personnes ont participé à cette réunion d'échange sur les perspectives de l'action municipale. Au total 22 personnes ont donc signé la liste d'émargement. Noter que des administrés ne pouvant être présents ont ajouté des questions par mail avant et après la tenue de la réunion.

En introduction, le maire a rappelé les objectifs de la réunion :

- Pégairolles 2030, titre qui a pu surprendre certains, fait simplement référence à l'année de mi-mandat du mandat suivant.
- Il s'agit d'une première réunion pour faire un point à mi-parcours du mandat municipal 2020-2026. Les sujets étant nombreux, d'autres réunions seront programmées dans l'année.
- L'équipe en place souhaite ainsi recueillir les souhaits, visions, avis et critiques mais aussi susciter d'éventuelles offres d'engagement dans l'action communale.

La liste des thèmes à débattre a été diffusée (voir en fin de cet article), elle est longue mais pas exhaustive, chacun est libre de rajouter des sujets lors de cette réunion ou plus tard.

Deux thématiques prioritaires ont été retenues pour cette 1ere réunion.

- 1) La pérennité de la commune en tant que collectivité de plein exercice.
- 2) La relation avec la communauté de communes du Grand-Pic-St-Loup.

Ensuite d'autres sujets seront abordés au fil des prises de parole des participants

Résumé des sujets abordés :

Seules les interventions des habitants sont mentionnées ci-après, listées dans l'ordre des thématiques qui n'a pas été suivi chronologiquement en séance. Evidemment, des éléments de réponses préliminaires ont été fournis lors des échanges. Ces éléments ne sont pas restitués ici car l'objectif est de commencer par recenser les questions posées soit qu'elles mettent en avant des sujets peu ou pas adressés par la municipalité, soit qu'elles mettent

l'accent sur l'insuffisance de la communication municipale et de son impact.

La pérennité de la commune (thème 1)

A l'évocation d'une fusion éventuelle de communes si en 2026 il n'y avait pas assez de candidats pour monter une liste avec une tête de liste prête à briguer le poste de maire, et sollicités à main levée, aucun des présents ne s'est exprimé en faveur d'une fusion de communes.

Toutefois une conseillère souligne que renseignements pris, une fusion ne serait pas catastrophique, puisque subsisterait une mairie déléguée avec un maire délégué et qu'il en découlerait une mutualisation de moyens...

Cette même conseillère et un administré ajoutent que si fusion il devait y avoir, ceci devrait se préparer en amont afin que ce soit une « fusion voulue et non une fusion subie ».

Avant la réunion, par mail, une personne ayant des terres sur la commune s'était dite intéressée pour rejoindre l'équipe municipale en 2026 si toutefois il n'y avait pas de rattachement avec les communes voisines.

Plusieurs participants ont suggéré après la réunion qu'il était sans doute prématuré de faire acte de candidature ou même de déclaration d'intérêt pour faire partie d'une future liste communale, dont acte.

La relation avec la communauté de communes du Grand-Pic-St-Loup (thème 2)

A la lumière des quelques questions posées, il apparaît que le « tropisme gangeois » est encore très vif dans notre population.

Une habitante précise que la médiathèque de Ganges propose une offre très intéressante et ce d'autant plus qu'elle se rend fréquemment à Ganges.

Une autre dit qu'elle participe à des activités associatives à Ganges où l'offre est variée, mais que si actuellement les extérieurs payent le même tarif que les locaux, ceci pourrait évoluer.

Un habitant pose la question, souvent évoquée dans le passé, de l'accès à la déchetterie de Ganges qui

serait plus proche et plus facile d'accès que celle de ND de Londres.

Une discussion sur les déchetteries, les consignes de tri et l'enlèvement des encombrants s'est par la suite initiée. Ce sujet sera traité lors d'une autre réunion.

La mobilité (thème 3)

Le thème proposé visait la mobilité décarbonnée, les questions posées portent d'abord sur la mobilité tout court et le stationnement :

La première question posée concernait la possibilité pour les habitants de pouvoir bénéficier d'un service de navette pour pouvoir aller à Ganges un jour par semaine.

Cette question rejoint la problématique de l'absence de transports scolaires du fait de la taille du bus « Hérault-Transport » et des règles de retournement du bus.

En théorie, un bus régulier dessert le carrefour du Méjanel, un totem et les horaires en attestent, mais peu semblent avoir vu le bus en question.

Une autre personne a posé la question du transport des personnes âgées et handicapées. Elle ne connaissait pas l'existence du service « Pic-Transport plus ».

Un habitant demande s'il serait envisageable d'installer une borne de recharge communale pour véhicules électriques.

Une conseillère demande si la commune pourrait participer à l'appel à projets de l'ADEME aux cotés de la communauté de communes pour tester des véhicules dits « intermédiaires » dans le cadre de « l'eXtrême Défi » lancé par l'ADEME.

Des questions ont porté sur le stationnement des véhicules. Un habitant du Méjanel souligne que les problèmes de stationnement sont saisonniers et plutôt ponctuels.

Il est dit que le panneau « stationnement réservé aux résidents » n'a que peu d'effet sur les automobilistes extérieurs. Et il est suggéré d'installer une signalétique indiquant les parkings hors village.

Disponibilité et prix du foncier et contraintes diverses (SPR ex ZPPAUP...) (thème 7)

Par mail, une propriétaire avait mentionné son intérêt pour le sujet du foncier agricole. Ce sujet

n'a pas été vraiment débattu lors de cette première réunion.

L'accès aux services médicaux (thème 9)

Utilisation du défibrillateur : une habitante s'interroge sur le mode d'emploi du défibrillateur, une autre personne demande pourquoi l'appareil émet des flash réguliers.

Télémédecine : un adjoint souligne l'intérêt de la consultation médicale à distance dans les zones rurales. Sans aller jusqu'à envisager un très coûteux caisson complet de diagnostic médical, l'installation d'un poste informatique équipé de quelques accessoires de base (tensiomètre, thermomètre...) permettrait éventuellement une téléconsultation aux habitants de la commune.

Les équipements locaux et infrastructures dont télécommunications (thème 12)

Eclairage public : la question du fonctionnement de l'éclairage public est soulevée par un habitant du Méjanel. où l'heure d'allumage est trop précoce ainsi que l'heure d'extinction.

Le renouvellement de l'éclairage et le thème « éclairage public et extinction nocturne » a également suscité quelques questions. Les présents confirment ce que l'enquête avait suggéré à savoir que l'extinction complète en cours de nuit ne recueille pas la majorité des avis.

Thème supplémentaire n°18 : la communication municipale

Communication de crise (exemple de pollution eau potable) : un habitant dit regretter n'avoir pas reçu d'alerte lors d'un épisode de pollution du réseau d'eau potable et suggère l'envoi de messages à l'adresse mail des usagers. Il n'avait pas entendu parler de l'application InfoFlash utilisée par la commune dans ce genre d'alerte.

Information sur les discussions en cours : un habitant demande que la liste des sujets abordés soit mise en ligne sur le site web de la commune afin d'informer les personnes n'ayant pu assister à la réunion.

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Sauf mention contraire du fait de circonstances tout à fait exceptionnelles, les séances sont publiques et peuvent être une source d'information de première main pour tous les habitants à commencer par ceux qui se trouvent mal informés sur l'action municipale. N'hésitez pas à venir, nous nous sentirons moins seuls.

Enquête stationnement : suite



Historique du sujet : suite à plusieurs réclamations adressées aux élus au sujet de problèmes de stationnement tant au Village qu'au Méjanel, une enquête a été réalisée sous forme d'un questionnaire.

Paradoxalement, la majorité **des répondants disait alors n'avoir aucun problème de stationnement ou « parfois »** seulement. En résumé, c'est principalement dans la période estivale que des difficultés apparaissent

Première action concrète : nous avons créé des places de stationnement vers le cimetière. Leur aménagement sera complété par un marquage au sol et une signalétique invitant les visiteurs à utiliser ce « parking des Olivettes ». La réfection d'une jonction piétonne avec le Village est aussi en commande.

Il semble utile de rappeler que la voie publique n'est pas privative même « devant chez soi », qu'un stationnement gênant est susceptible de bloquer certains véhicules comme ceux des pompiers et les bennes à ordures et est parfois en outre potentiellement dangereux.

Des mesures complémentaires sont envisagées dans le cadre des lois et règlements régissant le domaine public, notamment en matière de panneaux de signalisation et de marquage des places au sol.

Eclairage public et extinction nocturne

Le sujet de l'évolution de l'éclairage public et de la pollution lumineuse est tout à fait dans « l'air du temps » et nous avons reçu en Mairie quelques demandes visant à établir l'extinction nocturne.

A Pégairolles, tant au village qu'au Méjanel, nous avons réalisé en 2018 la modernisation d'environ $\frac{3}{4}$ de nos points lumineux, passés ainsi d'une technologie lampes au sodium à une technologie LED. Ces travaux avaient été réalisés par la Coopérative électrique de Saint-Martin de Londres (CESML), avec le soutien financier d'Hérault Energies.

Avant d'entamer la suite de ces remplacements, nous avons fait circuler un questionnaire sur une éventuelle extinction nocturne. La majorité des répondants s'est déclarée contre une extinction totale, y compris sur un créneau assez tardif.

Il a donc été décidé 1) d'achever le remplacement des lampadaires anciens restants par des lanternes LED similaires à celles de 2018, 2) de repasser sur l'ensemble du parc afin réduire la puissance à l'allumage à 50% du nominal, passant en milieu de nuit à 15%. Une phase d'évaluation sur plusieurs mois permettra ensuite une révision de notre approche. 3) en parallèle, le coffret de commande du Méjanel étant vétuste, il a été remplacé par un nouveau qui permettra éventuellement de gérer une extinction nocturne si tel en était le souhait.

Ces nouveaux travaux ont été menés par la CESML au cours du mois de mai 2023 avec le soutien financier du Département.

N'hésitez pas à faire part de vos commentaires.

Le Plan Communal de Débroussaillage

Au cours de l'été 2022, tout-un-chacun a pu prendre conscience de l'état de sécheresse de notre territoire. L'automne 2022 puis l'hiver 2022-2023 n'ont pas comblé le déficit pluviométrique.

Les services de l'Etat, de leur côté, ont mis à disposition des communes la carte d'aléas feu de

forêts mise à jour en 2021. Cette carte fait apparaître une majoration de ces aléas pour une grande partie de la commune. Le réchauffement climatique tendant à amplifier les périodes de canicule et de sécheresse associées, le respect des obligations légales de débroussaillage (OLD) est donc un sujet désormais incontournable et sa vérification en incombe au Maire.

A cet effet, une instruction technique conseille « vivement » aux maires d'établir un « plan communal » afin de prioriser les territoires à débroussailler.

Une première version de ce plan communal a donc été rédigée. Les zones imputables à chaque propriétaire de bâti y sont dessinées en précisant la liste des parcelles concernées et en proposant un schéma de partage du débroussaillage entre les propriétaires.

Rappelons que dès lors que les parcelles soumises à OLD ne lui appartiennent pas, il reviendra à chaque propriétaire de bâti de contacter les propriétaires de ces parcelles afin d'obtenir leur accord pour intervenir sur leurs parcelles, ou à défaut, d'obtenir de leur part l'engagement de réaliser eux-mêmes les travaux de débroussaillage.

Un débroussaillage collectif est envisageable. Ce type d'action pourrait être effectuée par les services municipaux ou un prestataire extérieur, avec « refacturation » du coût des travaux aux propriétaires. La mise en place de ce service sera étudiée si des manifestations d'intérêt parviennent en Mairie.

CALENDRIER D'ACTION :

Jusqu'en 2023, si la communication sur les OLD avait été faite régulièrement auprès de la population, il n'avait pas été mis en place de planification des contrôles. La majoration des risques feu de forêt sur la commune nous conduit à engager cette démarche.

2023

- En 2023, une **première campagne de vérification a été lancée dès le 1er mars**
- Le rapport de contrôle est attendu pour le 1er juin 2023. Ce rapport établira la liste des parcelles ne satisfaisant pas aux OLD.

- A partir de début juin 2023, les propriétaires de bâtis recevront un courrier de la Mairie les informant des conclusions des visites de terrain et des suites à donner.

- Au fil de la campagne de vérification et **au plus tard avant fin septembre 2023 les propriétaires des bâtis soumis aux OLD seront, si nécessaire, avertis des actions à entreprendre. A partir de là, leur responsabilité sera engagée.**

2024

- Début 2024, une vérification des parcelles identifiées en 2023 comme nécessitant des travaux sera effectuée.
- Mars 2024 : les propriétaires en charge des OLD des parcelles mal débroussaillées seront mis en demeure d'effectuer les travaux
- Septembre 2024 : nouvelles vérifications et éventuelles demandes d'interventions de la police rurale.

Rappelons notamment que le débroussaillage concerne la zone de 50 mètres autour des façades des bâtiments et 5 m de part et d'autre des voies d'accès.

La Mairie se tient à la disposition des propriétaires pour toute question relative à ce sujet.

InfoFlash : téléchargez cette application de ce mode de communication instantanée :

Commode, gratuit pour l'utilisateur, disponible sur tout « smartphone », ce mode de communication est encore trop peu utilisé.

Il s'agit d'un Système d'Information et d'Alerte Local (SIAL) ayant l'avantage d'être largement partagé par divers services de l'Etat et par de nombreuses communes. Cette vaste palette d'usages en induit aussi quelques inconvénients si son paramétrage n'est pas suffisamment ciblé, apportant pléthore d'informations qui peuvent masquer les plus prioritaires.



d'avoir un comportement responsable en période de sécheresse et de grand vent, c'est-à-dire pas de feu en extérieur, pas de travaux avec des outils susceptibles d'enflammer des herbes et broussailles et de faire connaître ces risques aux locataires saisonniers et autres touristes de passage.

Rappelons au passage qu'en règle générale, **l'usage du feu est interdit du 15 juin au 1^{er} octobre**, que ce soit pour des besoins agricoles ou obligations de débroussaillage. Cette interdiction peut intervenir hors de cette période si les conditions de sécheresse l'impliquent. Dans ce cas un arrêté préfectoral le stipule. Par ailleurs, **les feux de camp sont strictement interdits en tout temps sur le territoire**, n'hésitez pas à prévenir la Mairie si vous en observez. Des panneaux supplémentaires seront installés pour rappeler ces interdictions.

En complément **l'utilisation du barbecue du site de la Source de la Buèges** (dérogatoire par rapport à l'interdiction susmentionnée) est désormais explicitement **interdite en période de sécheresse**. Un affichage sur site le précisera et les contrevenants pourront être poursuivis, notamment avec le concours de la Police Rurale.

Information sur les risques majeurs :

La probabilité d'occurrence et l'intensité des aléas augmentant avec l'évolution climatique, il est important de connaître et de réviser les conduites à adopter le cas échéant.

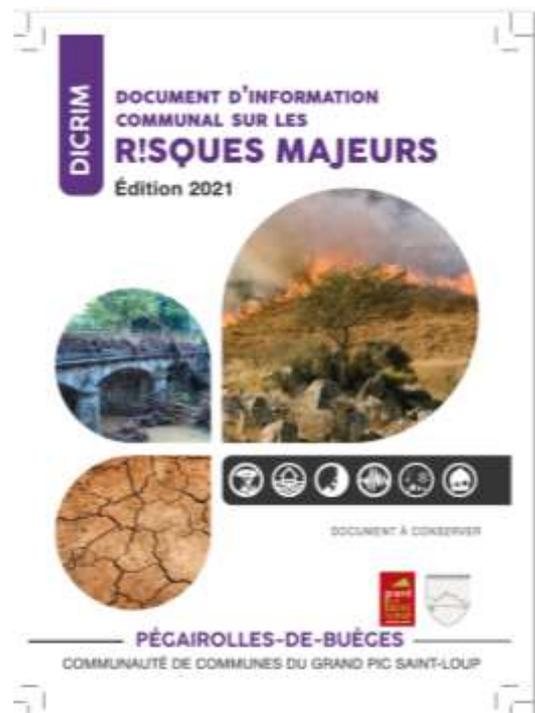
Rappelons donc encore qu'il existe un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) rédigé de manière mutualisée entre communes et communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Des exemplaires ont été distribués et d'autres sont à votre disposition en Mairie et sur le site internet de la commune ; consultez-les !

En résumé, les deux risques majeurs à Pégairolles sont par importance décroissante 1) le risque d'incendie et 2) le risque d'inondation.

Le second requiert un comportement adapté en période de fortes précipitations et évidemment surtout en fond de vallée, et particulièrement sur route et chemins.

Le premier implique **en priorité la réalisation des « Obligations Légales de Débroussaillage »**. En outre il est indispensable



NOUVELLES DES HABITANTS :

ARRIVEE DE NOUVEAUX HABITANTS ET DEMENAGEMENTS :

Au cours de 2022 et en début d'année 2023, de nombreux changements sont intervenus.

- Départ du Méjanel de Mme Dominique Vital, suite à la vente de son logement par son propriétaire et relocalisation dans le « gîte haut » de rue de la Tour.
- Départ de Madame Isabelle Marié, locataire de la maison des Aucelous. Ce logement est repris ^par Mme Mireille Milhau qui quitte le logement au-dessus de la Mairie
- Arrivée de Madame Laurence Dusfour au logement haut du Presbytère, logement précédemment en travaux.
- Départ de Mme Anaïta Pourchot et Mr Djamil Hadjah et de leurs deux enfants du « gîte de la Tour Haut » et installation au-dessus de la Mairie.
- Départ du « gîte de la Tour bas » de Mme Boras et de Mr Joël Soriano et de leur enfant, Colin, pour un logement du Causse de la Selle, plus adapté à leur famille.
- Arrivée de Iulia, une cinquième ukrainienne nièce de Valentina Yuzko, notre babouchka, aux côtés de Marharita Harmaï, de Veronika et de Palina, sans oublier leur féroce petite chienne Bula.

NAISSANCES :

Une seule à rapporter, mais c'est déjà bien pour Pégairolles. La petite Emy fille de Lauriane Ricaut et Nicolas Watrinet est née le 13 février 2023 à Montpellier, avant de rejoindre le domicile de ses parents au Méjanel.

DECES

Depuis notre précédente édition, nous n'avons heureusement pas enregistré de décès de Pégach, mais c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition d'Alfred Granier, le compagnon de Ginette qui était de toutes nos festivités à Pégairolles.

Informations pratiques

- **La Mairie et vous : (secrétariat, horaires (modifiés en 2023), formalités ...)**
 - Ouverture au public : **mercredi de 14h00 à 18h00 et vendredi de 14h00 à 18h00**, sauf congés, jours fériés et événements exceptionnels (voir affichage et avis sur InfoFlash).
 - Le Maire reçoit sur rendez-vous.
 - Contacts : Nathalie Thénot ; téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07
mail mairie : mairiedepegairolles@wanadoo.fr
- **Votre équipe Municipale (jusqu'en Mars 2026) :**
 - Maire : Georges CAPUS – Conseiller communautaire titulaire
 - Premier Adjoint : Jean-Michel SALZE, Conseiller communautaire suppléant
 - Deuxième adjoint : Jean LEFEVRE,
 - Les autres conseillers : Mireille MILHAU, Magali COLDEFY, Florent GADEBOIS et Gaël VIALLEFONT.

Eau potable et assainissement :

Depuis début 2018, ces **deux compétences sont du ressort de la communauté de communes.**

Des exemplaires des règlements correspondants ont en principe été adressés à tous les usagers.

En cas de problème ou d'interrogation sur le fonctionnement de ces services, la qualité de l'eau, sur la facturation, sur les démarches concernant un raccordement, un certificat de branchement conforme...contactez :

- **En priorité : la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – 25, allée de l'Espérance – 34270 Saint-Mathieu** de Trévières (tel : 04 67 55 17 00 ; site internet grandpicsaintloup@ccgpsl.fr)
- A la Mairie, notre deuxième adjoint, Jean Lefèvre qui assure un suivi local du service de l'eau pour la CCGPSL.

Déchets verts :

Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers est désormais interdit, surtout au voisinage des habitations, et passible d'amende. Une dérogation est possible pour les déchets verts agricoles et ceux provenant des obligations légales de débroussaillage.

Un broyeur a été mis à disposition, par la CCGPSL, des « 4 communes de la Buèges » afin d'éviter l'engorgement des déchetteries.

Il a par ailleurs été décidé d'interdire totalement le dépôt sauvage de déchets verts et notamment dans le virage sous la Mairie, ainsi qu'en contre-bas des remparts comme certains en avaient pris l'habitude.

Si vous prévoyez de générer des déchets verts non agricoles, contactez la Mairie afin de mettre en place leur enlèvement ou leur broyage sur place.

Autres déchets

La déchetterie : la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres : voir les horaires d'ouverture sur le site de la communauté de communes. Accès gratuit à toutes les déchetteries de la CCGPSL pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic » à demander en Mairie.

- Les déchets toxiques, huiles, peintures, gravats, ferrailles, pneumatiques de véhicules légers, sont obligatoirement à déposer en déchetterie (carte Pass-Pic requise).
- Les « encombrants » peuvent faire l'objet d'un enlèvement à votre porte après prise de rendez-vous préalable auprès de la CCGPSL : **04 67 55 17 00**

Plus d'information sur le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (www.grandpicsaintloup.fr), vous trouverez aussi le lien vers cette adresse sur le site internet pegairollesdebueges.fr.

• Culture et festivités :

Informations à consulter sur le site internet de la Mairie, les panneaux d'affichage et InfoFlash.

* **Festa-Trail** : cette course a traversé Pégairolles le samedi 20 mai 2023 ; les bénévoles de la commune ont été fidèles au poste pour

assurer sécurité, ravitaillement et comptage. Hélas, la météo n'était pas idéale pour les participants, mais au moins cette pluie tant attendue aura un peu comblé le déficit hydrique qui nous préoccupe tous.

* **Au bord des Paysages** : cette année deux artistes Suzy Lelièvre et Eléna Salah disposeront leurs installations au village, place de la Liberté et à la Source. Une réunion de contact entre habitants et artistes se tiendra à la source le samedi 25 juin à 18h. Cette réunion sera suivie d'un apéritif.

Les œuvres seront sur leurs emplacements respectifs de fin juin à fin octobre 2023.

* **Fête nationale** : la réunion citoyenne habituelle se tiendra le **vendredi 14 juillet 2023**, place de l'Eglise, à partir de 19h. Animation musicale à préciser. (voir affiches).

* **Fête de la Source** : le **samedi 5 août 2023**, le comité des fêtes Lo Dralhau communiquera les détails dès que possible.

* **Vœux du Maire** : le **vendredi 29 décembre 2023**, les traditionnels vœux du Maire à 18h à la salle des fêtes.

S'il y a lieu, les dates des autres manifestations seront communiquées dès que possible par affiches, site internet et Infoflash.

AUTRES SERVICES DISPONIBLES VIA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Police rurale : La CCGPSL dispose désormais d'une police rurale comptant actuellement deux agents aux prérogatives assez larges. Leur saisine ne peut se faire que via le Maire.

Fourrière véhicules : une convention a été passée entre la CCGPSL et un fourrieriste. Il sera désormais possible de faire enlever des véhicules sous contrôle de la police rurale.

Fourrière animale : une convention a également été passée par la CCGPSL afin de pouvoir intervenir sur les animaux divagants.